
Date de Convocation

29/09/2026

Date d’Affichage

29/09/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 19

Présents 15

Votants 19

OBJET :

**Signature d'une
convention avec le
Département du Nord et
la commune d'Avelin
pour le déplacement de
l'abribus du hameau
d'Ennetières à
l'emplacement du
nouvel arrêt de bus sur
le territoire d'Ennevelin**

Secrétaire de séance
Pernelle VANUXEM



L'an deux mille vingt-six, le 6 octobre à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Xavier GIRARD, Maire d'Ennevelin

Etaient présents : Xavier GIRARD, Olivier DUBREUCQ, Valérie DEVENDEVILLE, Fabrice DALLA COSTA, Eric LAUWAGIE, Olivier TYTGAT, Jean-Michel HAVEZ, Amadou DRAME, Hélène FOUACHE, Isabelle RAUWEL, Manuel DELMOTTE, Anne DAMIE, Chloé BRADIER, Maxime POUSSET, Pernelle VANUXEM

Absents ayant donné procuration : Aurore AUVERT, Emilie VANDERBAUWEDE, Nicolas CASTANO, Florence MAMPAEY
Secrétaire de séance : Pernelle VANUXEM

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Règlement de la Voirie Interdépartemental 59-62,

Considérant la suppression de l'arrêt de bus de la rue Nationale au hameau d'Ennetières, décidée par la Région Hauts de France, compétente en matière de transports publics sur la commune d'Avelin,

Considérant le déplacement de cet arrêt de bus à proximité du giratoire desservant les RD 54 et 917 sur un terrain appartenant au Département du Nord et situé sur le territoire de la commune d'Ennevelin,

Considérant que l'ancien arrêt était doté d'un abribus appartenant à la commune d'Avelin,

Considérant le souhait des élus de la commune d'Avelin de proposer aux usagers des bus du secteur d'Ennetières davantage de confort lorsqu'ils attendent leur bus en installant l'abri à l'emplacement du nouvel arrêt,

Considérant que la commune d'Ennevelin souhaite donner son accord pour que la commune d'Avelin installe cet abribus sur son territoire,

Considérant l'accord de principe du Département du Nord et la nécessité d'établir avec les communes d'Avelin et d'Ennevelin une convention d'occupation du domaine public départemental,

Sur demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal l'autorise à l'unanimité à signer cette convention réglant les droits et devoirs de chaque partie.

Fait et délibéré à Ennevelin, le 6 octobre 2026

Le Maire, Xavier GIRARD

